

UNE OPÉRATION ARCHÉOLOGIQUE SOUS-MARINE AUX PONCHETTES À NICE (06)

Stéphane MORABITO^{*}, Fabrice LAURENT^{}**

INTRODUCTION

Notre intervention¹ se place dans la continuité d'une prospection faite par des membres du DRASSM au cours de l'année 2000, dans l'anse Saint-Lambert - les Ponchettes, au pied de la pointe de Rauba-Capeu.

À la suite de la déclaration de découverte de bien culturel faite par M. Sacha Sosno auprès du bureau des Affaires Maritimes, le 9 juin 2000, Mmes Bernard et Jézégou sont intervenues au nom du DRASSM afin de confirmer et d'évaluer l'importance de la découverte.

De nombreuses baignades dans les environs immédiats du rocher dit de Rauba-Capeu ont permis à M. Sosno de remarquer la présence d'un amoncellement de gros blocs taillés qu'il avait rapidement apparentés à un possible aménagement portuaire.

L'intervention d'Hélène Bernard et Marie-Pierre Jézégou a permis de confirmer la présence de ces gros blocs sans parvenir à déterminer leur origine et leur fonction.

À l'issue de cette journée, l'organisation d'une opération réduite (6 jours à 4 personnes) fut préconisée afin de répondre à la question de l'origine de cet amas.

^{*} IPAAM Nice ; IRAS ; doctorant en Histoire ancienne CERCAM - Université Paul Valéry/Montpellier III, stephanemorabito@aol.com.
Cette opération n'aurait pu se dérouler sans l'intervention et le concours de nombreuses institutions et personnes que nous tenons tout particulièrement à remercier : l'Institut de Recherche Archéologique Sous-marine (IRAS) et son président Sacha Sosno qui est à l'origine de l'opération et dont l'appui financier, l'enthousiasme et la disponibilité ont rendu possible cette opération ; le Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines (DRASSM) en la personne de son directeur Jean-Luc Massy pour le prêt d'une partie du matériel ainsi que Marie-Pierre Jézégou et Hélène Bernard, ingénieurs d'étude, pour leur soutien et leurs précieux conseils ; l'Institut de Préhistoire et d'Archéologie Alpes Méditerranée (IPAAM) et notamment son président, Claude Salicis pour ses conseils ; Jean-Charles Villing (IPAAM), topographe à la retraite, pour son aide dans le domaine topographique ; le musée archéologique de Cimiez et sa conservatrice Monique Jannet-Vallat qui par son intérêt pour le sujet, sa mise en relation des personnes et les facilités offertes au niveau du musée a tenu une part importante dans ce projet ; Alain Grandieux du musée archéologique de Cimiez pour l'étude des céramiques ; Yann Rolland, maître de conférence en géologie à l'Université de Nice-Sophia Antipolis, pour son étude des prélèvements lithiques ; Hervé Barelli, directeur du Centre du Patrimoine de la Ville de Nice, pour ses informations sur le passé de Nice et sur l'abbé Gioffredo ; Fabrice Reymond, gérant du club de plongée John Dory, pour son rôle de pilote de notre « navire » et son aide quotidienne dans les différentes tâches inhérentes à ce sondage ; Jean-François Riez, directeur de la Société Provençale d'Outillage pour nous avoir offert une partie du matériel utilisé ; Patrick Hamon, gérant du magasin de plongée 3B, pour son aide ; le capitaine Auclair du SDIS 06 pour le prêt d'une partie du matériel ; Arnaud Bonnin, directeur de l'Environnement mer et littoral de la Ville de Nice, pour ses informations sur les travaux et les interventions pratiqués sur le littoral par la municipalité ; et enfin nous tenons à remercier les membres de notre équipe sans qui rien n'aurait été possible et qui n'ont pas compté leur temps : Pascal Chatelas, Jérôme Lainé et Christophe Mounier.
Le mobilier archéologique a été déposé au musée archéologique de Nice - Cimiez.

^{**} IRAS ; doctorant en archéologie, Université Lyon 2, allocataire de recherche, UMR 5648.

¹ Autorisation du 11 07 2005 n° 2005 - 13, valable du 11 07 2005 au 31 10 2005. Titulaire de l'opération : Stéphane Morabito. Surface estimée du site : 800 m². Profondeur maximum : 10 m. Coordonnées Lambert III : 998150 ; 3166825.

Retenues par de nombreuses opérations, Hélène Bernard et Marie-Pierre Jézégou n'ont pu entreprendre ce sondage, ce qui décida M. Sosno à créer, dans le courant de l'année 2004, une structure associative dans le but de fournir les moyens nécessaires à l'organisation de ce projet.

L'opération fut acceptée par le DRASSM en juillet 2005 et répondait à une problématique précise : positionnement des blocs et prélèvements d'échantillons lithiques ; détermination de leur origine et de leur fonction ; datation d'une éventuelle structure et réalisation d'un sondage.

HISTORIQUE

L'actuel front de mer dit des Ponchettes représente l'extrémité est de la Baie des Anges (fig. 1). Cette limite orientale est représentée par le rocher de Rauba-Capeu, partie inférieure de la colline du Château (fig. 2) et point de passage entre la promenade des Anglais et le quartier du Port.

L'édification du port Lympia entre 1749 et 1770, dans le vallon du même nom, à l'est de la colline, entraîna la construction d'une route afin d'éviter aux hommes et aux marchandises le fastidieux détour au nord de la colline du Château (Thévenon, 1984, p. 599-614).

Si, de nos jours, les Ponchettes et le sud du Vieux-Nice se trouvent englobés dans le littoral de la Baie des Anges, tournée essentiellement vers le tourisme balnéaire, ils furent, jusqu'au cours du XVIIIe s., la seule zone urbanisée de la plaine et le principal débarcadère de la cité (fig. 3 et 4).

Dépourvue d'installations portuaires dignes de ce nom, la commune niçoise accueillait le trafic maritime le long de sa plage.

L'anse Saint-Lambert, formée par la rencontre de la plage des Ponchettes et du rocher de Rauba-Capeu, était la seule zone susceptible de recevoir des navires de taille moyenne (fig. 5).

Les plus gros vaisseaux mouillaient dans la Baie de Villefranche qui joua le rôle de port de substitution pour sa voisine niçoise durant les époques médiévale et moderne.

Dès l'époque antique, le front de mer des Ponchettes et la zone du Vieux-Nice accueillirent le comptoir marseillais de *Nikaia*. La date et le lieu de fondation de cet établissement ne peuvent être précisés par l'archéologie faute de découvertes conséquentes. La tradition locale l'a longtemps positionné sur la colline du Château. Notre étude récente a proposé de localiser ce comptoir dans le centre du Vieux-Nice, entre la cathédrale Sainte-Réparate et les premiers contreforts de la colline, grâce à l'application d'une détection cadastrale doublée d'une comparaison entre ce site et les sites connus pour les autres établissements massaliètes (Morabito, 2002 et 2003).

À la suite de la défaite de Marseille face à César, cet établissement resta sous le contrôle administratif de la cité phocéenne durant toute la période impériale. Fondée sur la route de cabotage du sud de la Gaule, *Nikaia* connut une activité maritime durant toute l'Antiquité comme le montre l'itinéraire maritime dit d'Antonin où cette localité est mentionnée comme possédant une *plagia* (Cuntz, 1990, 504, 1), et les canons du concile d'Arles (1er août 314) où cette cité est désignée en tant que *portus* (Gaudemet, 1977, p. 61).

Les troubles incessants de la fin du Bas-Empire et du haut Moyen Âge entraînent le transfert de la cité de la plaine vers la colline du Château, comme le laisse entendre, en 465, la qualification de *castellum* donnée à Nice par le pape Hilaire Ier (Duval, Février, Guyon et Pergola, 1986, p. 85).

Après plusieurs siècles, la population présente sur cette éminence va redescendre habiter dans la plaine, entre la rive gauche du Paillon et les pentes de la colline, au cours des XIIe et XIIIe s. (Thévenon, 1984, p. 47-48). Mais la période qui a vu les Niçois s'installer en masse sur la colline n'a certainement pas mis un terme à l'activité maritime sur le littoral.

Cette activité a donc perduré durant tout le Moyen Âge et la majeure partie de l'époque Moderne, l'anse Saint-Lambert jouant le rôle de zone abritée, avant d'être détournée vers le vallon Lympia, à l'est de la colline du Château, avec le creusement du port dans le courant du XVIIIe s. afin d'offrir aux États de Savoie un port digne du royaume.

PROSPECTION ET SONDAGE

Organisation des activités sous-marines

L'activité sous-marine a été organisée selon les modalités inhérentes aux plongées professionnelles et conformément au décret n° 90-277 du 28 mars 1990.

Cinq plongeurs ont participé à la campagne de prospection : Pascal Chatelas, Jèrôme Lainé, Fabrice Laurent, Stéphane Morabito et Christophe Mounier. Un plongeur possédait la classification permanente IIB tandis que quatre l'ont obtenue par dérogation du Ministère de la Culture pour la durée de l'opération et pour une profondeur maximum de 10 m.

Sur 6 jours d'activité, 23 plongées ont été effectuées pour un total de 20 heures 52 minutes réparties entre les activités suivantes : délimitation du site, balisage, implantation du carroyage ; prospection, relevés, topographie, ramassage de surface ; implantation du sondage, installation journalière de la suceuse, sondage, désinstallation journalière ; photographies, prélèvements, observations complémentaires, démontage du site.

Déroulement de l'opération

L'espace de prospection se compose de grosses roches irrégulières de plusieurs centaines de kg qui s'étalent depuis la pointe de Rauba-Capeu vers l'ouest jusqu'à Castel plage. C'est à l'intérieur et en périphérie de ce gigantesque pierrier qu'ont été observés des blocs quadrangulaires grossièrement taillés. L'opération consistait à circonscrire leur zone d'épandage, à les localiser et à les identifier.

L'espace a été balisé depuis la surface (fig. 6). Huit points, matérialisés par des flotteurs régulièrement espacés, délimitaient alors une zone d'environ 100 m de long et 60 m de large, parallèle à la pointe de Rauba-Capeu, orientée nord-est/sud-ouest.

Trois points supplémentaires (6, 8 et 14) ont été ajoutés à l'intérieur de cette espace important afin d'obtenir un maillage couvrant toute la zone.

Sous l'eau, ces points numérotés ont été matérialisés par des fers à béton, parfois doublés par des flotteurs calés à un ou deux mètres du fond.

Les 11 points ont été topographiés depuis la côte par rapport à des repères fixes (stations 1 et 2). L'échelle du plan cadastral et la hauteur du quai des États-Unis par rapport au niveau de la mer (environ 10 m) n'ont pas permis de positionner plus de deux stations de façon fiable.

L'espace délimité se compose de deux zones distinctes, dénommées zone 1 et zone 2.

La zone 1, de 0 à 6 m de profondeur, comprend des blocs informes ainsi que quelques blocs quadrangulaires hétérogènes ou des fûts, répartis entre la plage et les Bains de la police, jusqu'à 50 m environ vers l'ouest. À l'ouest, au-delà de la concentration de roches, se mélangent sable, galets, cailloux et quelques blocs de béton. Au sud, cette zone s'achève au niveau d'une légère rupture de pente, parallèle à la plage, surtout perceptible au point 7. Cette ligne marque une dénivellation rapide jusqu'à 8 m de profondeur, puis la pente redevient douce de 8 à 12 m de profondeur jusqu'au point 15, en zone 2.

Cet accident topographique a permis de distinguer la seconde zone, séparée de la première par une bande de galets et de cailloux comprenant quelques roches éparses.

Cette zone 2 correspond à un épandage de blocs extrêmement concentrés, de dimensions nettement plus importantes que ceux de la zone 1, parmi lesquels on ne retrouve plus de blocs quadrangulaires. En périphérie de cet épandage, orienté est-ouest, le sable est stérile : au bas de la légère rupture de pente, les galets sont recouverts d'une dizaine de centimètres de sable et il n'y a pas éparpillement des roches au-delà de l'agglomérat.

D'ores et déjà, les dimensions des blocs des deux zones, leur emplacement par rapport à la pointe de Rauba-Capeu, ainsi que leur organisation au sein de leur zone respective suggèrent des dépôts différents, constitués selon deux principes distincts :

- zone 1 : étalement ou dispersion des roches,
- zone 2 : apport régulier de matériaux.

Les deux zones de roches ont été prospectées par lignes bathymétriques distantes de 3 m.

Prospection

Les recherches ont commencé à partir de 2 m de profondeur car la bande comprise entre 0 et 2 m, couverte de galets, ne comporte que trois imposants blocs de roche polis par le ressac, localisés entre le point 2 et une passerelle métallique qui relie la plage au local des Bains de la police. Dans chaque bande de 3 m de large et d'environ 80 m de long, il a été effectué un ramassage de surface des tessons observés, la topographie, les photographies et les descriptions géométriques des blocs (quadrangulaires ou cylindriques), la description synthétique de l'environnement proche du mobilier.

Zone 1 : de 1 à 6 m

Dans cette zone, les blocs géométriques se mélangent à des roches informes de plusieurs centaines de kg. Les blocs quadrangulaires s'avèrent peu nombreux (une dizaine) et de natures différentes :

- bloc 1 : béton (49 x 32 x 32 cm ; -4,1 m) (fig. 7),
- bloc 2 : béton (49 x 32 x 32 cm ; -4,5 m) avec 3 grosses agrafes en métal concrétionné (fig. 8),
- bloc 3 : non déterminée (39 x 18 x 13,5 cm ; -2,50 m),
- bloc 4 : calcaire coquillier.

Une plaque de métal a également été relevée et prélevée (32 x 22 x 3 cm ; -3,30 m) (fig. 9).

Une barre de métal passe sous une roche de plusieurs tonnes, un parpaing est prisonnier entre deux roches d'au moins 500 kg (fig. 10), des plaques de béton armé sont recouvertes de blocs bruts. Une valise, un masque africain, un tapis, des bouteilles, de nombreuses munitions de gros calibres, des plastiques et autres objets divers complètent cette « collection ».

De toute évidence, la pollution contemporaine, localisée sur, dans et sous des roches de plusieurs centaines de kg a été apportée en même temps que les roches. La zone 1 correspond donc vraisemblablement à l'épandage de déblais récents.

Zone 2 : de 6 à 12,20 m

Nous n'avons observé qu'un bloc quadrangulaire localisé en marge de la bande séparant les zones 1 et 2. L'épandage, orienté est-ouest, se compose de blocs de roche nettement plus gros que ceux situés dans la zone 1 et atteignent souvent plusieurs tonnes, avec des dimensions de l'ordre de 4 x 3 x 2 m (fig. 11, 12, 13 et 14). Les pollutions, moins nombreuses, se retrouvent essentiellement vers le point 7, en contrebas de la zone 1. Néanmoins, à proximité du point 17, un demi-cylindre de 2 m de long, peut-être en béton, se situe à l'extrémité de l'épandage, entre deux roches imposantes. Il est à noter que l'épandage le plus important s'étale entre 3 m et 12,20 m de profondeur au point 17, sur une quinzaine de mètres seulement.

Il semble que la langue de galets qui sépare les zones 1 et 2 et qui comprend quelques roches de dimensions plus modestes (1 m de long au maximum), puisse s'expliquer par la rupture de pente. Il pourrait s'agir d'un espace comblé par la sédimentation fine et quelques blocs, appartenant à la zone 1, piégés par les grosses roches de la zone 2. Dans ces conditions, la zone 2 pourrait être antérieure à la zone 1.

En l'absence de mobilier céramique de surface datant, il est apparu nécessaire de réaliser un sondage afin d'atteindre une éventuelle couche archéologique.

Le sondage

La localisation du sondage dut répondre à une contrainte de taille : il ne pouvait se situer directement dans les zones de roches car cela aurait nécessité leur déplacement. Ce dernier a donc été placé entre les zones 1 et 2, à la périphérie de la zone 1, au-dessus de la légère rupture de pente qui, dans le meilleur des cas, pourrait constituer un accident géographique significatif (fig. 6).

Deux jours ont été consacrés à un secteur de 2 m de long sur 2 m de large. Après l'enlèvement de quelques pierres de gros modules (30 x 20 cm environ), une couche unique sur 1,20 m de profondeur se compose de petits et moyens galets mélangés à un sable gris (fig. 15) dans lequel nous avons trouvé : un bloc quadrangulaire, un conglomérat de bitume, de la terre cuite architecturale contemporaine, un papier d'emballage de chocolat (à -80 cm). Cette couche récente, bouleversée et

polluée, correspond assurément à des déblais.

Des sondages manuels ont été réalisés dans une bande de 40 m de long sur 25 m de large environ, dans la zone sableuse localisée au pied de la rupture de pente, en périphérie de la zone 2 (fig. 6). Sous 10 à 15 cm de sable, on retrouve les petits galets et le sable gris.

Enfin, nous avons effectué des prélèvements de fragments des divers blocs et roches.

LE MOBILIER

Le mobilier de surface

Aucun élément de surface n'appartient à une période antérieure à l'époque Moderne, et la majeure partie des objets datent de l'époque Contemporaine. Le mobilier prélevé est en mauvais état de conservation. Les fragments sont en majorité de petite taille (moins de 5 cm). Les fragments de tomme et de brique creuse d'époque Contemporaine sont les plus nombreux. Les fragments de céramique sont informes. Le faciès général de ce mobilier correspond à des déblais de rénovation d'appartements (fragments de brique, de tuile, de verre, de béton, de tomme, de faïence et de carrelage).

Le mobilier du sondage

Comme le mobilier prélevé en surface, le mobilier du sondage appartient aux époques Moderne et Contemporaine (brique creuse, fragment de ciment, conglomérats de cailloux et métaux, plastique, clous en fer). Son état de conservation est également très dégradé. Aucune forme n'apparaît. La brique creuse est le type de mobilier le plus courant. Des pollutions ont été observées au fond du sondage (plastique, papier d'emballage), ce qui confirme que cette zone est également recouverte de déblais.

Les prélèvements lithiques et l'étude pétrologique

Plusieurs prélèvements ont été effectués sur des blocs des zones 1 et 2 ainsi que sur la partie émergée de la pointe rocheuse surplombant notre secteur de recherche. Les échantillons ont été transformés en lames afin d'être étudiés au microscope. Ils offrent 4 catégories de roches :

- béton industriel, formé à partir de ciment fin et de gravier : blocs 1 et 2 ainsi que le bloc présent au pied du point 5 (fig. 16 et 17) ;

- calcaire sparitique issu d'une brèche cataclastique avec recristallisation ; l'origine est endogène : roches présentes aux points 8, 12 et 13 (fig. 18, 19 et 20) ;

- calcaire sparitique comprenant des espaces non cristallisés et des cristaux de dolomite ; cette roche s'est vraisemblablement formée dans une zone lagunaire à forte évaporation ; l'origine est endogène : roches de la partie émergée de la pointe de Rauba-Capeu (fig. 21, 22 et 23) ;

- calcaire micrite qui est une boue carbonatée composée de petits grains de calcite et de quelques oxydes de fer ; l'origine est endogène ; il s'est formé entre le crétacé et le jurassique supérieur : roches présentes au point 10 (fig. 24, 25 et 26).

L'étude de ces prélèvements a permis de déterminer que les roches de la partie émergée de la pointe et celles des blocs présents dans les zones 1 et 2 sont d'origines différentes, la zone 1 comprenant de nombreux blocs formés par la main de l'homme. Un bloc présent en limite sud de la zone 1 (point 8) a la même origine géologique que plusieurs blocs rocheux présents en zone 2 (points 12 et 13).

DATATION - FONCTION

Aucune donnée issue de l'intervention archéologique ou de la bibliographie ne permet d'attribuer une origine antique au site étudié.

La zone 1 doit être interprétée comme une zone de déblais d'époque récente. La prospection menée à l'ouest de la pointe de Rauba-Capeu a permis d'écarter l'hypothèse selon laquelle les blocs quadrangulaires présents dans cette zone s'apparenteraient à l'effondrement d'un édifice ancien

localisé autour ou sur cet éperon rocheux (fig. 27). Ils sont peu nombreux, de nature différente et de dimensions très variables.

La présence de plaques en béton armé, de parpaings et de munitions de gros calibres sont sans doute à rattacher à la Seconde guerre mondiale. La zone 1 s'étend au pied du local dit des Bains de la police. Ce local résulte du percement du rocher de Rauba-Capeu par les troupes allemandes en 1944 pour l'installation, sur la colline du Château, d'un canon de défense côtière de gros calibre (Panicacci, 1989, p. 203). La pièce n'a jamais été installée mais l'accès fut percé et le lieu aménagé en blockhaus. La victoire des Alliés a entraîné la destruction de ces défenses côtières.

L'épaisseur des remblais de cette zone peut s'expliquer par deux actions :

- après la défaite allemande de 1944 : une photo montre un amoncellement de gravats en forme de cône, présent sur la plage, à quelques mètres des Bains de la police, contre le mur de soutènement du quai des États-Unis (fig. 28). Le nettoyage de la plage a pu amener un épandage de ces gravats à proximité immédiate ;

- tous les hivers, depuis au moins le début des années 1970, la municipalité niçoise entreprend « l'engraissage » des plages. Cette opération consiste à rapporter plusieurs semi-remorques de galets et d'autres matériaux prélevés dans le lit des fleuves Var et Paillon. Les berges de ces fleuves ont servi durant des décennies de dépotoir lors des rénovations des habitations. La mer absorbe régulièrement ces chargements de la plage.

Dans la zone 2, les résultats de l'étude pétrologique ont démontré qu'il n'existait pas de lien entre les énormes blocs amoncelés et les roches formant la pointe de Rauba-Capeu, éliminant ainsi l'hypothèse de blocs issus du décaissement de la roche pour établir la route côtière.

Ainsi, cet aménagement doit être rapproché d'un aménagement portuaire entrepris au cours du XVI^e s. Des recherches aux Archives Départementales des Alpes-Maritimes ont permis d'étudier un mémoire rédigé par l'architecte Jean-André Guibert (1680) rassemblant les projets pour la réalisation d'un port à Nice (Graff, 1997, p. 158-167 ; AD 06, série *Città e contado*, port de Villefranche, mazzo 3, liasse 31). Ce mémoire comporte de nombreux plans et textes dont une grande partie prône la construction d'un port aux Ponchettes, en intégrant l'anse Saint-Lambert dans le nouveau dispositif. Parmi ces plans, trois représentent dans la continuité ouest de la pointe Rauba-Capeu, sous le bastion Saint-Sauveur ou *San Salvatore* (sur la correspondance de ce bastion et de la zone actuelle de Rauba-Capeu : Thévenon, 1984, p. 510), un amas de pierres avec la mention « *getto fatto da Emanuel Filibert* » (fig. 29, 30 et 31). Cet *Emanuel Filibert* est le duc de Savoie Emmanuel-Philibert I^{er} qui régna sur les États de 1553 à 1580 et qui fit plusieurs séjours à Nice, dont un de près d'un an, entre 1559 et 1560 (Candido, 2003, p. 142). La construction d'une jetée sous ce duc est confirmée dans le préambule du recueil de Guibert (fig. 32) où l'auteur précise qu'un môle fut commencé il y a de nombreuses années par Emmanuel-Philibert, à partir du rocher sous *San Salvatore*, et qu'il se voit encore de son temps.

Cette donnée est confirmée dans les écrits de l'abbé Gioffredo, premier auteur à rédiger, dans la fin du XVII^e s., un ouvrage sur l'histoire des Alpes-Maritimes :

- dans sa *Chorographie des Alpes-Maritimes* (qui sert d'introduction à sa *Storia delle Alpe Maritime*) « [...] puis distante de trois milles, on trouve la ville de Nice qui, aux temps anciens, avant que la plage ne s'étende autant et que la mer ne s'éloigne semble avoir pu servir d'abri à des vaisseaux. Dans les documents du premier concile d'Arles, réuni sous Constantin le Grand, le diacre Innocent et l'exorciste Agapit sont désignés comme venant du port de Nice. Plus tard, on a envisagé plusieurs fois de reconstruire ce port et surtout d'établir un môle, dont on voit encore les premières pierres à la pointe dite du Môle [...] » (Barelli, à paraître). Cette pointe, dite du Môle, était la partie sud du quartier qui bordait les Ponchettes à l'est et qui était situé au fond de l'anse Saint-Lambert (Thévenon, 1984, p. 86 et 88).

- dans sa *Storia delle Alpe Maritime*, au chapitre concernant l'année 1640 (Gioffredo, 1839, col. 1924-1925, renseignement H. Barelli) : « [...] *Fecesi anche alle radici d'esso castello sopra i scogli vicini al luogo, dove anticamente s'era principiato un molo, il nuovo forte si S. Elmo sopra lo sperone del quale fu li 6 d'agosto con solenni cerimonie collocata una statua di S. Salvatore [...]* » ce qui se traduit par « [...] Il fit faire aussi au pied du Château, sous les rochers voisins du lieu où anciennement avait été commencé un môle, le nouveau fort de Saint-Elme sous l'éperon duquel fut placée le 6 août une statue de saint Sauveur avec une cérémonie solennelle [...] ».

Il est à préciser que le duc Emmanuel-Philibert avait chargé le capitaine Giuseppe Caresana d'entreprendre une étude détaillée des fortifications présentes sur la côte niçoise et de lui fournir un

avis sur les travaux à entreprendre pour les améliorer. Caresana proposait, entre autres, de récupérer les matériaux des excavations entreprises pour l'édification du château Saint-Elme, à Villefranche, pour renforcer les fortifications niçoises (Candido, 2003, p. 139). La construction de la forteresse Saint-Elme débuta en 1559 pour se terminer, pour les derniers aménagements, en 1571, avec le plus gros des travaux entre 1559 et 1563 (Thévenon, 1984, p. 282-284). Nous sommes là, dans la période probable d'édification de la jetée des Ponchettes.

Nous devons ajouter pour compléter cette interprétation que nos démarches auprès du service de l'environnement mer et littoral de la ville de Nice ont permis d'écarter l'hypothèse d'un édifice marin réalisé par la municipalité niçoise au cours du siècle dernier.

Pour la période post-révolutionnaire, l'étude des archives municipales et départementales sur le front de mer ne comporte aucun élément sur un quelconque aménagement de l'anse Saint-Lambert.

PROJET

Cette opération a révélé l'absence d'informations sur la Baie des Anges. Zone de mouillage et de transit depuis au moins l'Antiquité, cette Baie mériterait l'organisation d'une prospection systématique de ses fonds. Dans un premier temps, elle pourrait prendre la forme d'une prospection faite par des plongeurs dans la zone des 0 à 40 m. Une enquête auprès des pêcheurs et des recherches dans les archives doit précéder l'opération afin de déterminer des zones prioritaires. Les fonds atteignant rapidement des profondeurs proches des 60 à 80 m, une prospection par robot pourrait prendre, dans un second temps, le relais des plongeurs.

BIBLIOGRAPHIE

- AD 06, série Città e contado, port de Villefranche, mazzo 3, liasse 31.
- BARELLI Hervé, à paraître, Chorographie des Alpes-Maritimes - Une description de l'espace niçois au 17e siècle, traduction de l'ouvrage de P. Gioffredo, Nice.
- CANDIDO M. de, 2003, Le Château de Nice - Du donjon des comtes de Provence à la citadelle des ducs de Savoie - XIIIe - XVIe siècle, Nice Historique, p. 118-147.
- CUNTZ O., 1990, Itineraria romana, volumen prius, itineraria Antonini Augusti et Burdigalense, Leipzig, 1929, rééd. Stutgard.
- DUVAL Y., FÉVRIER P.-A., GUYON J. et PERGOLA P., 1986, Topographie chrétienne des cités de la Gaule, II, Provinces ecclésiastiques d'Aix et d'Embrun, Paris.
- GAUDEMET J., 1977, Conciles gaulois du IVe siècle, Paris.
- GIOFFREDO P., 1839, Storia delle Alpes Maritime, Turin.
- GRAFF P., 1997, Les Ponchettes au XVIIIe siècle - Au cœur du débat sur le port, Nice Historique, p. 158-167.
- MORABITO S., 2002, Détections d'aménagements fonciers antiques dans le département des Alpes-Maritimes : l'établissement massaliète de Nikaia, MIPAAM, XLIV, p. 9-30.
- MORABITO S., 2003, Localisation de l'établissement massaliète de Nikaia - Nice (Alpes-Maritimes), Histoire et Mesure, XVIII, 1/2, EHESS, Paris, p. 39-71.
- MORABITO S., LAURENT F., LAÎNÉ J., 2005, Les Ponchettes - Rauba-Capeu - Nice (06), Rapport de sondage archéologique, DRASSM, 54 p.
- PANICACCI J.-L., 1989, Les Alpes-Maritimes de 1939 à 1945 - Un département dans la tourmente, Nice.
- THÉVENON L., 1984, Édifices religieux et développement urbain à Nice du Moyen Âge à l'Empire, Thèse de doctorat de IIIe cycle, 4 volumes, Nice.